

CERTIPHYTO

Décideur Entreprises Non Soumises à Agrément

**Les +**

Se mettre à jour sur la réglementation phyto

Les +

Identifier des solutions de réduction de l'usage des phytos

Les +

Faire un point sur sa pratique en termes de sécurité et santé

Chartres
27 et 28 novembre 2024



CERTIPHYTO

Décideur Entreprises Non Soumises à Agrément

Des éléments à connaître

2 jours

27 et 28/11/2024

9h00 - 12h30

14h00 - 17h30

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés, salariés

Prérequis

Aucun

Tarifs & Financement

450 € : faire une demande de prise en charge via le CPF avant le 6 novembre 2024

Salarié agricole : inscription via Ocapiat avant le 13 novembre 2024

Autres situations : nous consulter pour activer la prise en charge via votre Opcv.

Intervenant(e)s

Sébastien Sallé, Antoine Sintive, Laetitia Le Manach, Bertrand de Lacheisserie
Conseillers Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

OBJECTIFS

Obtenir un certiphyto pour être conforme à la réglementation et à ses activités

CONTENU / PROGRAMME

Prévenir les risques pour la santé et les espaces publics

Les mesures à prendre pour réduire les risques phytos pour la santé. Conduite à tenir en cas d'intoxication.

Limiter le recours aux produits phyto

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Prévenir les risques pour l'environnement

Transfert des produits dans l'environnement et les principales voies de contamination. Méthodes pour limiter leurs impacts.

Connaître la réglementation phytosanitaire

Cadre réglementaire français et le plan Ecophyto.

Définition des produits phytopharmaceutiques.

Réglementation du transport et du stockage

Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des tiers.

Enregistrement des pratiques

METHODES

Apports théoriques et méthodologiques, études de cas, partage d'expériences, exercices.

EVALUATION

Ecrite et orale en fin de stage

Quizz certifiant de 30 questions / 15 bonnes réponses en fin de stage

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

B. de LACHEISSERIE

+33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 12 novembre 2024

CERTIPHYTO

Décideur Entreprises Non Soumises à Agrément

Du 27/11/2024 au 28/11/2024 - 2 jours

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Niveau de formation :

- Niv VI : fin de scolarité obligatoire
- Niv V : BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP
- Niv IV : STA, BAC général, techno., prof., CCTAR
- Niv III : BTS, DUT, DEUG, BTSA
- Niv II BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
- Niv I : Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- Je m'engage à participer à la formation n°24058
- J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES
+33 (0)2 37 24 45 42



RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :
7 h x 11,65 € = 81,55 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES CEDEX

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfaits à très satisfaits

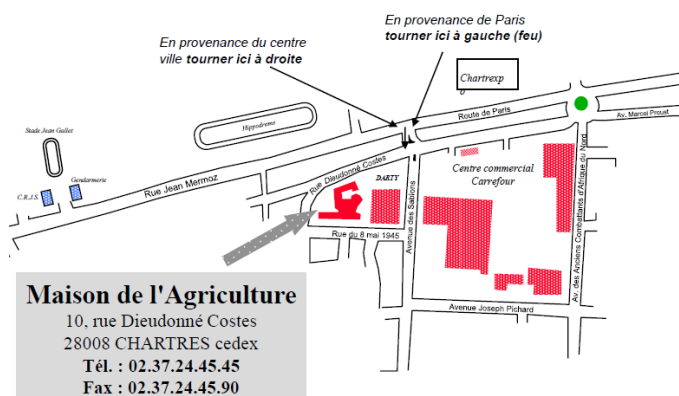
Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite



Maison de l'Agriculture

10, rue Dieudonné Costes
28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02.37.24.45.45
Fax : 02.37.24.45.90

Ligne de bus : 4 – 5- 12 – 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

*Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

